

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR CONFÉRENCE ZOOM LE 12 MARS 2021

Étaient présents à l'assemblée extraordinaire :

Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Richard Labonté, maire de Saint-Placide
M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Denis Martin, préfet et maire de Deux-Montagnes.

M. Jean-Louis Blanchette, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Advenant 8 h 30, M. Denis Martin déclare l'assemblée ouverte.

Au début de la séance, le préfet fait la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Engagement du conseiller aux entreprises-premier poste
4. Engagement du conseiller aux entreprises STA
5. Projet FRR-FSE-02-2021-002
6. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION-2021-057

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon et APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2021-058

ENGAGEMENT DU CONSEILLER AUX ENTREPRISES-PREMIER POSTE

CONSIDÉRANT QUE deux postes de conseiller aux entreprises sont à pourvoir dans le cadre du Réseau accès entreprise;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-036 du conseil du 24 février 2021, désignant M. Réal Chamberland au poste de conseiller aux entreprises-premier poste à la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Chamberland s'est trouvé un autre poste;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-037 du conseil du 24 février 2021, désignant M. Pierre Richard au poste de conseiller à la mesure Soutien au travail autonome (STA) à la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Richard est en poste à la MRC depuis le 26 février 2021;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil autorise, conformément à la recommandation du comité de sélection et du directeur général, l'embauche de M. Pierre Richard au poste de conseiller aux entreprises-premier poste à la MRC de Deux-Montagnes à titre d'employé à temps plein et confirme les conditions reliées à l'emploi lesquelles incluent notamment une période probatoire de six (6) mois débutant le 26 février 2021. La date d'embauche de M. Richard pour le poste de conseiller aux entreprises est fixée au 6 avril 2021.

QUE le directeur général et le préfet soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2021-059

ENGAGEMENT DE LA RESSOURCE STA

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller au Soutien au travail autonome (STA) est à pourvoir;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par les membres du comité de sélection qui se sont réunis les 22 et 23 février 2021 qui ont évalué des candidats potentiels pour le poste de conseiller aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'un des candidats rencontrés lors de ces entrevues répond aux exigences du poste de conseiller à la mesure Soutien au travail autonome (STA);

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil autorise, conformément à la recommandation du comité de sélection et du directeur général, l'embauche de M. Abdeldjabar Raiah au poste de conseiller à la mesure Soutien au travail autonome (STA) à la MRC de Deux-Montagnes à titre d'employé à temps plein et confirme les conditions reliées à l'emploi lesquelles incluent notamment une période probatoire de six (6) mois. La date d'embauche de M. Raiah est fixée au 6 avril 2021.

QUE le directeur général et le préfet soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2021-060

FFR-FSE-02-2021-002

CONSIDÉRANT le dossier FRR-FSE-02-2021-002 portant sur un projet de démarrage d'entreprise à Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT QUE le CIDE, après analyse, recommande au conseil de la MRC de soutenir ledit projet dans le cadre du FRR 2020-2021 lors d'une rencontre tenue le 25 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Benoit Proulx ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accorde aux promoteurs du dossier FRR-FSE-02-2021-002 une aide financière, sous forme d'une subvention de 5 000 \$ et que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente. Le versement de l'aide financière est conditionnel au respect des conditions, lesquelles sont plus amplement détaillées au protocole d'entente.

QUE la responsable de la gestion financière soit autorisée à imputer cette dépense au FRR 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2021-061

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 8 h 45, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU;

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Martin
Préfet

M. Jean-Louis Blanchette
Directeur général et secrétaire-trésorier